



DATE D'INSCRIPTION : I _ I

Voyage choisi _____

Date de départ I _ I

1er PARTICIPANT

Nom _____
Prénom _____
adresse _____ code
postal _____ ville _____
pays _____
langue parlée _____
tél _____
tél.port. _____
email _____
né le I _ I _ II _ I

Personne à prévenir durant votre absence (obligatoire)

Nom _____ Prénom _____
Tél. _____

2nd PARTICIPANT

Nom _____
Prénom _____
adresse _____
code postal _____ ville _____
pays _____
langue parlée _____
tél _____
tél.port. _____
email _____
né le I _ I _ I _ I

Personne à prévenir durant votre absence (obligatoire)

Nom _____ Prénom _____
Tel. _____

Je monte à cheval :

Depuis : _____ En extérieur En manège Au
moins 1 fois par semaine Au moins 1 fois par mois
Irrégulièrement
Je suis à l'aise et autonome aux 3 allures* en extérieur : oui non
*pas, trot enlevé, galop
Je sais panser, seller et desseller mon cheval seul : oui non
J'ai déjà participé à une randonnée à cheval : oui non
Si oui, votre dernière randonnée :
Lieu _____
Durée : _____
Date _____
Taille : _____ Poids : _____

Je monte à cheval :

Depuis : _____ En extérieur En manège Au
moins 1 fois par semaine Au moins 1 fois par mois
Irrégulièrement
Je suis à l'aise et autonome aux 3 allures* en extérieur : oui non
*pas, trot enlevé, galop
Je sais panser, seller et desseller mon cheval seul : oui non
J'ai déjà participé à une randonnée à cheval : oui non
Si oui, votre dernière randonnée :
Lieu _____
Durée : _____
Date _____
Taille : _____ Poids : _____

Une mauvaise information sur votre niveau équestre peut nuire à la sécurité et au rythme de la randonnée.

**Cheval-Voyages – Ferme équestre de Tourette – 47290 LOUGRATTE – +33 (0)5.53.41.66.50/+33 (0)6.81.58.41.29
contact@cheval-voyages.com**

Prenez soin de nous signaler les éventuels contre-indications alimentaires ou problèmes de santé (diabète, épilepsie, problèmes cardiaques...) dont vous souffrez :

Chambre Single **Chambre Double** **Chambre Twin**

Supplément de 307 euros pour une chambre Single

Mode de Règlement

Chèque bancaire **Virement** **Mandat** **Espèces**
Pour les virements, contactez Cheval Voyages pour vous transmettre les coordonnées bancaires

Le Groupement Hippique National français nous communique que depuis 2002 le port du casque de protection à la norme européenne (NF EN 1384) est obligatoire: pour les mineurs, pour l'équitation scolaire, dans les centres de loisirs et pour les salariés d'un établissement équestre pendant leur travail, il est particulièrement recommandé à tous les débutants. Pour tous les autres cas, les cavaliers agissent librement en toute conscience. Merci de compléter et signer le texte ci-dessous.

Je soussigné Mr, Mme, (Mlle Nom et prénom) _____ certifie avoir été dûment informé(e) par **Cheval Voyages** de l'intérêt du port du casque (norme NF EN1384) pour la pratique de l'équitation. J'agirais dans ce domaine en toute conscience et liberté et dégage **Cheval Voyages** et ses prestataires de toute responsabilité dans le cas où je refuserais le port du casque et agirais dans ce domaine en toute conscience et liberté.

Noms des autres personnes également informées et engagées par la signature :

Fait à : _____ Date : | | | | | | | | | | | | | | | |

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

**Cheval-Voyages – Ferme équestre de Tourette – 47290 LOUGRATTE – +33 (0)5.53.41.66.50/+33(0)6.81.58.41.29
contact@cheval-voyages.com**

Inscription

Remplissez le plus précisément possible le bulletin d'inscription ci-joint Il doit être retourné à CHEVAL VOYAGES accompagné **d'un acompte minimum de 30%** du montant total du voyage. **Le montant total de la randonnée est à régler 40 jours avant le départ.**

Annulation

>annulation de votre part.

En cas d'annulation de votre part, le montant des sommes retenues sur le remboursement est calculé selon le barème ci-dessous. Il convient de nous aviser immédiatement de votre annulation par lettre avec AR. Un retard injustifié — de plus de cinq jours — de cette déclaration peut entraîner le non-remboursement.

Plus de 60 jours avant le départ, votre acompte vous est remboursé.

60 jours et moins avant votre départ est retenu le montant suivant du voyage :

- entre 60 et 21 jours : 30 %.
- entre 20 et 2 jours : 65 %.
- non-présentation : 100 %.

Si vous annulez 8 jours avant la totalité de la randonnée est retenue.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait d'un participant pour quelque cause que ce soit, sauf raison médicale, ne donne lieu à aucun remboursement.

>annulation de notre part

Si Cheval Voyages doit annuler un départ pour quelque motif que ce soit, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune indemnité. Si le nombre de participants mentionnés sur le carnet de voyage n'a pas été réuni, le voyage peut être annulé. Néanmoins, le voyage peut être maintenu moyennant un supplément de prix calculé au plus juste. Lorsque nous sommes obligés d'annuler à cause de la météo, tout ou partie d'une randonnée ou d'une activité spécifique, nous ne pouvons rembourser la partie non effectuée. Chaque fois, nous faisons le maximum pour que vous puissiez réaliser votre programme en vous proposant des alternatives : autre lieu, autre parcours, autre activité, autre date.

Prix

Les prix sont établis à la date mentionnée dans la brochure annuelle.

Toutefois, CHEVAL VOYAGES se réserve le droit d'une révision de ce prix pour tenir compte des variations du coût des transports entre autre.

Nos prix comprennent :

Prix par personne comprenant les 6 jours à cheval et les 7 nuits en chambre double avec hébergement en chambres d'hôtes/hôtels/gîtes et pique-nique du midi.

Nos prix ne comprennent jamais :

pourboires, supplément petit groupe, boissons, visites, dégustations.

Suppléments

• Supplément « single » :

vous souhaitez dormir seul...

Un supplément de 307 euros vous est demandé, Contactez-nous.

Assurances

Une assurance individuelle est obligatoire.

Cheval Voyages a une assurance responsabilité civile professionnelle. Police n° AM3449435/A_2173 Cabinet Pezant Assurance 14017 CAEN cedex 2 France. «...dans le cadre de la pratique, de l'enseignement de l'équitation et de l'organisation de manifestations sportives ou non, en tous lieux, et ce conformément à l'article L322-2 du Code du Sport »